

# LA FONDATION CAISSES D'ÉPARGNE POUR LA SOLIDARITÉ AU CARREFOUR DE L'INITIATIVE PRIVÉE ET DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

CHARLES MILHAUD\*

**F**ondation Caisses d'Épargne pour la solidarité (FCES) : l'intitulé est sans ambiguïté. Il exprime l'objet de cette jeune institution de 5 ans d'existence dont la reconnaissance d'utilité publique a été acquise par décret en Conseil d'État du 11 avril 2001.

Une fondation pour lutter contre toutes les formes de dépendance. Une fondation, symbole de l'engagement des Caisses d'Épargne dans des actions d'intérêt général. La FCES est le fruit d'une histoire, l'aboutissement d'un projet, l'émergence d'une ambition. Les Caisses d'Épargne ont, en effet, depuis leur création au XIX<sup>ème</sup> siècle, toujours développé des actions d'intérêt général.

## UNE INSTITUTION RÉCENTE ISSUE D'UNE TRADITION SOCIALE

En 1999, lorsque le législateur a consacré le rôle des Caisses d'Épargne

en matière d'intérêt général, c'est tout le réseau qui a été reconnu comme promoteur « des principes de solidarité et de lutte contre les exclusions », pour reprendre les termes de la loi. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater, *a posteriori*, les résultats : plus de 188 millions d'euros ont été consacrés en 4 ans par le Groupe au financement de projets d'économie locale et sociale.

La création d'une fondation reconnue d'utilité publique est venue en écho de l'évolution du Groupe. Elle témoigne de son rôle singulier, de sa vocation à juxtaposer l'efficacité gestionnaire d'une grande banque et un engagement social en faveur des personnes les plus fragiles. Elle incarne la volonté du Groupe de toujours être aux avant-postes, y compris sur le champ de la solidarité.

La FCES a pour vocation la lutte contre toutes les formes de dépendance, le soutien aux personnes menacées ou frappées par des situations d'exclusion en est la dimension. Si son premier domaine d'intervention

\* Président du Groupe Caisse d'Épargne, président de la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité.

concerne les personnes dont la perte d'autonomie est la conséquence de l'âge, de la maladie, ou d'un handicap physique, sensoriel ou mental, il ressort de ses statuts que son action peut être étendue à la lutte contre d'autres formes de dépendance ou d'exclusion sociale. Et la jeune fondation s'est engagée sans tarder et avec détermination dans la lutte contre l'illettrisme.

L'engagement sociétal du Groupe, comme l'activité de la FCES, repose sur cette notion « d'intérêt général », si particulière et si universelle, qui traverse notre histoire politique, juridique et sociale ; ce *res nullus* qui, n'appartenant à personne en particulier, participe au bien commun de la collectivité dans son ensemble. Tisser des solidarités, promouvoir l'éducation et la culture, protéger la nature et l'environnement, contribuer au développement, les objectifs d'intérêt général ne manquent pas.

Portées par le Groupe Caisse d'Épargne comme par la FCES, les actions d'intérêt général s'adressent à des publics qui ne trouveraient pas ou peu d'interlocuteurs pour réaliser leurs projets, répondre à leurs attentes ou à leurs besoins.

Structure privée à but non lucratif, dédiée à des fins d'utilité publique et pilotée par un conseil d'administration qui comprend des représentants de plusieurs ministères, la FCES s'inscrit pleinement dans le champ de l'intérêt général. Par le lien qu'elle entretient, qu'elle recrée ou renforce avec les personnes qu'elle accompagne, au travers de l'activité de ses collaborateurs qui sont au contact direct des personnes accueillies, dans les réseaux de

professionnels, de voisinage et d'acteurs de la cité qu'elle solidifie, la FCES inscrit ses missions au cœur des solidarités de la vie quotidienne, de ces solidarités fondamentales qui se forment « jour après nuit ».

## UN ACTEUR EN DEVENIR SUR LE CHAMP DU SOCIAL

La FCES se singularise dans ses domaines d'action par la diversité de ses modes d'intervention. En effet, elle est opérateur du secteur sanitaire et médico-social en sa qualité de gestionnaire d'établissements et de services, elle est acteur direct de la lutte contre l'exclusion en portant elle-même des actions de terrain, elle est, enfin, financeur de projets qu'elle sélectionne et évalue.

Opérateur à but non lucratif : la FCES, qui gérait début 2003 un réseau de 21 établissements et services, représente, fin 2005, 67 établissements et services de maintien à domicile. Elle accueille ainsi 4 500 personnes âgées et ses 3 centres de soins de suite et de réadaptation et rééducation fonctionnelle soignent, chaque année, 4 000 patients. Elle est devenue le premier réseau à but non lucratif de maisons pour personnes âgées dépendantes et une fondation majeure dans le paysage national.

Elle sera bientôt la première fondation reconnue d'utilité publique par le nombre de ses collaborateurs. Sont en fonction dans les établissements, à plus de 98 %, 2 700 salariés : agents d'entretien, personnels administratifs, auxiliaires de vie sociale, animateurs,

infirmières, médecins et directeurs d'établissement. Tous les jours, c'est leur métier, ils sont confrontés à des situations difficiles. Ils doivent soulager la douleur et la souffrance. Ils doivent également faire face aux inquiétudes et aux angoisses des familles et des proches, et tenter de les apaiser.

Sur ses 67 établissements, 60 sont des résidences médico-sociales et la majorité d'entre elles a le statut d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Leur activité révèle ou confirme des tendances liées au vieillissement de la population. 81 % des personnes accueillies dans les résidences de la FCES ont aujourd'hui plus de 80 ans. C'est pourquoi la médicalisation des structures, le développement de protocoles et de suivi des soins sont appelés à se développer dans toutes les résidences, mais aussi pour les services à domicile.

Elie Wiesel déclarait à l'Unesco, en 1998, à propos des personnes âgées : « La société moderne ne leur montre pas un excès de tendresse ». La vocation de la FCES est précisément de les accompagner, de les accueillir, de leur permettre de vivre dans le confort et la sécurité, de les aider à lutter contre la dissolution progressive des liens sociaux, que ces personnes vivent en résidence ou bien chez elles. Dans cet esprit, la FCES diversifie en EHPAD les modalités d'accueil de manière, notamment dans les accueils de jour, à offrir cet espace de paroles et d'échanges et ce temps de répit, si précieux pour les familles.

Aujourd'hui, les lignes de vie ne sont plus parallèles. Les chemins se croisent entre une vie qui se déroule chez soi,

avec des séjours médicalisés, mais de courte durée en hôpital, des périodes en résidence pour assurer un bon rétablissement et enfin, souvent, un retour au domicile. À ce domicile où 90 % des personnes de plus de 70 ans aspirent à pouvoir vivre le plus longtemps possible, et où elles le peuvent de plus en plus. Grâce aux solidarités familiales ou de voisinage, mais aussi au développement de services de proximité.

La FCES met en œuvre un programme de soutien, d'insertion, de retour et de maintien à domicile. Elle propose des services permettant d'intervenir rapidement en cas de malaise, pour soulager l'angoisse la nuit, pour faciliter la livraison de repas, pour assurer le suivi des soins et aussi pour accompagner les personnes dans la fin de leur vie, enfin pour procurer des moments de répit à l'entourage. Tel est, par exemple, l'objet de services<sup>1</sup> et de réseaux développés en Creuse et en Corrèze.

Les trois établissements sanitaires de la FCES sont également engagés dans cette voie. Ils développent des activités d'hospitalisation à domicile, de soins de réadaptation et de rééducation. Ils participent, dans certains cas, à des réseaux d'accompagnement des personnes à domicile. Dans le centre André Lalande à Noth, dans la Creuse, le développement de l'hospitalisation à domicile va jusqu'à la prise en charge de soins palliatifs qui, dans certains cas, s'imposent pour accompagner, doucement et jusqu'à la fin de la vie, les personnes qui en ont besoin.

L'engagement de la FCES auprès des personnes qu'elle accompagne la conduit aussi à s'interroger sur les

changements à venir et, par conséquent, à évaluer ou à dessiner les contours de nouveaux modes d'intervention. Et les prochains enjeux sont considérables.

Aujourd'hui, les plus de 75 ans représentent 7 % de la population ; en 2040, ils seront plus de 15 %. En 2000, 1,2 million de personnes étaient âgées de 85 ans et plus. Elles seront près de 3,7 millions en 2040. En 2000, 800 000 personnes âgées étaient dépendantes, elles pourraient être environ 1,2 million en 2040. Le baby-boom de 1920 devrait se traduire par une augmentation sans précédent de la dépendance, dès les 4 à 5 ans à venir. Et, aux côtés des personnes âgées elles-mêmes, un nombre de plus en plus considérable de personnes vont être, elles aussi, directement concernées par le vieillissement : il s'agit de tous les proches et des familles qui auront à les accompagner.

Il faut se préparer à faire face à des situations nouvelles.

Et cette préoccupation, pour ceux qu'il est convenu d'appeler les « aidants », vaut évidemment aussi pour le soutien aux personnes handicapées. En France, le handicap, qu'il soit le fait de déficiences, d'incapacités ou de désavantages, concerne plus de 5 millions de personnes qui bénéficient d'une aide régulière pour accomplir certaines tâches de la vie quotidienne. Dans deux cas sur trois, l'aide est apportée par l'entourage proche.

Que ce soit pour le handicap ou la maladie ou encore pour la dépendance liée à l'âge, les attentes sont fortes.

De surcroît, l'expérience internationale montre à quel point la réflexion ne doit pas s'arrêter aux portes du sanitaire ou du médico-social. Elle

pose plus largement des questions de politique de la ville, d'habitation d'urbanisme et de transport. Divers exemples, comme l'amélioration de la signalisation pour l'autonomie au Canada, la réorganisation des quartiers pour maintenir l'intégration des aînés et des handicapés aux Pays-Bas, l'adaptation des objets et le *design* universel au Royaume-Uni, constituent autant d'avancées significatives pour les personnes en perte d'autonomie.

### LA FONDATION : UN ACTEUR DIRECT DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

C'est dans cet esprit qu'a été conçue et organisée l'opération d'intérêt général « Savoirs pour réussir », pour lutter contre l'illettrisme. La FCES n'y joue pas seulement un rôle de financeur, elle y exerce pleinement des responsabilités de développeur de projets. Ainsi, sans se substituer aux intervenants de terrain, la FCES a élaboré et met en place avec de multiples partenaires un dispositif innovant.

Chaque année, lors des journées d'appel et de préparation à la défense (JAPD), qui reçoivent la totalité des jeunes filles et des garçons de 17 à 18 ans en France, environ 40 000 d'entre eux sont repérés en situation d'illettrisme. Des évaluations avaient préalablement mis en évidence le fait que très peu d'entre eux intégraient les dispositifs de soutien. La plupart risquait d'être exposée à des situations de précarité, de dépendance ou d'exclusion<sup>2</sup>.

La FCES a proposé de réunir, autour d'une démarche d'accompagnement de ces jeunes, des institutions publiques et des organismes privés au premier rang desquels les Caisses d'Épargne.

Le principe est simple : les jeunes bénéficient d'un accompagnement personnalisé. Ils sont aidés dans le règlement des difficultés sociales auxquelles ils sont confrontés et participent à des ateliers allant de la lecture de journaux à la pratique théâtrale et à l'informatique. Ils s'y inscrivent librement et dans la durée. Les tuteurs bénévoles, composés notamment de sociétaires des Caisses d'Épargne et formés par la FCES, choisissent d'accompagner les jeunes et d'animer un atelier ou bien de faire bénéficier l'association de leurs compétences et de leur réseau relationnel.

Le dispositif a quatre objectifs :

- repérer des jeunes en situation d'illettrisme lors des JAPD ;
- permettre à ces jeunes de reprendre un contact souvent perdu avec l'écriture, la lecture et le calcul ;
- leur redonner la confiance nécessaire pour pouvoir intégrer sereinement une formation ;
- et construire un parcours personnel et, si possible, professionnel.

En novembre 2003, un premier protocole national avec les ministères de la Défense, des Affaires sociales, de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, du Travail et de la Solidarité, le Conseil national des missions locales et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), faisait de la FCES un partenaire important des pouvoirs publics en matière de lutte contre l'illettrisme. Sa reconduction, en novembre 2005, avec

la présence de nouveaux partenaires, tels que le ministère de l'Agriculture et l'Enseignement catholique, inscrit cette opération dans la durée.

Après une phase d'expérimentation à Marseille, site pilote qui a permis d'accueillir et de suivre plus de 80 jeunes encadrés par une quarantaine de bénévoles formés par la FCES, 14 Caisses d'Épargne et de Prévoyance étaient, fin 2005, engagées dans cette opération. Cinq nouveaux sites ont ouvert : en Haute-Normandie, dans les Alpes, en Champagne-Ardenne, en Avignon et sur un nouveau site à Marseille. D'autres sont actuellement en préparation.

À terme, l'objectif poursuivi est de parvenir à une extension du dispositif sur l'ensemble du territoire.

Dispositif en réseau, « Savoirs pour réussir » s'est également doté d'un outil de communication et de formation moderne et performant. Un pilote de site Internet a été créé. Destiné dans un premier temps aux professionnels et aux bénévoles de l'opération, il doit favoriser la mutualisation et la circulation des informations et des expériences de terrain. Son usage devra faciliter les échanges et permettre de répondre aux interrogations des différents acteurs pour parfaire la cohésion du dispositif.

### **LA FONDATION : FINANCEUR DE PROJETS D'INTÉRÊT SOCIAL**

Dans ses activités de mécénat, la FCES peut, grâce aux dons accrus des Caisses d'Épargne et des filiales du

Groupe, renforcer son soutien à des projets innovants dans le cadre de ses opérations d'intérêt général. Près de 5 millions d'euros, en 2005, ont été consacrés à ces opérations. Ce soutien apporté, par l'ensemble du Groupe à la FCES, est essentiel.

Les interventions de la FCES s'inscrivent dans le cadre de huit opérations d'intérêt général que la FCES a définies. Ainsi, en 2003, 2004 et 2005, les opérations d'intérêt général développées en faveur de l'autonomie des personnes âgées, malades ou handicapées ont été consacrées à l'adaptation du logement, à la mise en réseau des services et à l'exercice des droits des personnes dans le système de santé. Dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme, la FCES est intervenue, par exemple, pour soutenir la mise au point ou le développement des outils d'aide à la formation Lettris et d'un alphabet sensoriel, qui a obtenu, en novembre 2005, le prix de l'innovation au Congrès des maires et des collectivités locales.

Dans ce cadre, la FCES a conclu, depuis 2003, des partenariats avec de grands acteurs de la vie sociale. Ils témoignent de la place qu'elle tend à occuper dans ses domaines d'activités et de sa volonté d'agir en collaboration avec d'autres intervenants.

La Fédération Hospitalière de France, la Fédération nationale des Pact-Arim, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), la Fédération nationale des centres d'information et de conseils sur les aides techniques, la Fédération nationale des orthophonistes, Handicap international et le premier établis-

sement public d'insertion défense sont ainsi devenus des partenaires au long cours que la FCES soutient et avec lesquels elle travaille désormais pour le développement des solidarités.

## UNE FONDATION ENGAGÉE DANS L'INNOVATION SOCIALE

La FCES peut aujourd'hui s'ouvrir sur de nouvelles perspectives, affirmer sa présence et participer activement aux transformations qui se profilent.

Pour étayer et soutenir son développement, elle organise désormais, régulièrement, des rencontres et des débats. Elle propose ainsi, chaque année, aux professionnels, aux universitaires, aux associations et à ses partenaires de venir croiser les regards, échanger les expériences, confronter les concepts aux réalités et se préparer aux enjeux de demain : dans le domaine médico-social, avec les « Diagonales » de décembre et, dans le domaine de la lutte contre l'exclusion sociale, avec les « Diagonales » de juin.

Les premières « Diagonales » ont pu se tenir dès décembre 2004, en présence de Catherine Vautrin, secrétaire d'État aux Personnes âgées, sur le thème « Dépendance, handicap, maladie : quelles convergences ? ».

Le 20 juin 2005, les deuxièmes « Diagonales » ont été organisées sur le thème « Les jeunes et l'exclusion », avec la participation de Louis Schweitzer, président de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Enfin, le 5 décembre 2005, Philippe Bas, ministre délégué à la

Sécurité sociale, aux Personnes âgées et handicapées et à la Famille, a participé aux troisièmes « Diagonales », centrées sur le thème « Dépendance, handicap, maladie : aider les familles, l'entourage et les professionnels ». Transversales, source d'innovation, les « Diagonales » contribuent à mettre en exergue des points de convergences et permettent à la FCES d'être une force de proposition auprès des pouvoirs publics, lors de la préparation des évolutions techniques, sociales et réglementaires.

À ces deux rendez-vous semestriels s'ajoutent, depuis janvier 2005, d'autres rencontres, intitulées les « Focales ». Elles ont lieu tous les deux mois, autour d'un auteur ou d'un réalisateur ou encore d'un artiste dont l'œuvre est en relation avec les activités de la FCES.

Ces rencontres ont accueilli, en 2005, le docteur Régine Zékri-Hurstel, neurologue à Toulouse et inventeur de l'alphabet « AZ sensoriel », Alain Bentolila, professeur de linguistique à

Paris V et vice-président de la FCES, pour son livre *Tout sur l'école*, Michel Chevalet, journaliste, scientifique, qui a publié *Quand tout bascule*, Claude Duneton, chroniqueur au quotidien *Le Figaro* et philologue, autour de son ouvrage *Au plaisir des mots*, et enfin Jean-Yves Riaux qui vient de publier *2030 : le papy-crash*.

Acteur privé, mais d'utilité publique, gestionnaire de services et promoteur de projets, disposant d'une capacité d'expertise dans ses domaines d'intervention, la FCES a vocation à être un lieu d'échanges et de mise en commun de savoir-faire et de connaissances.

Elle devient ainsi un pôle de recherche et de développement social, un lieu d'études et d'anticipations des transformations que les échéances démographiques et les défis sociaux appellent. Elle est, en tout cas, disponible pour tous ceux qui souhaitent être associés à son action ou contribuer au développement de ses projets.

## NOTES

1. Notamment le Sirmad (Service insertion, retour, maintien à domicile).
2. « L'illettrisme caractérise la situation face à l'écrit des personnes qui, bien qu'ayant suivi une scolarité en français pendant au moins cinq années, ne parviennent pas, seules et avec le seul recours à l'écrit, à comprendre efficacement un texte écrit portant sur des situations de vie quotidienne et/ou ne parviennent pas à transmettre efficacement un message par écrit ». C'est une définition établie lors de l'ANLCL, colloque du 24 octobre 2002 au Conseil économique et social.

